

Paris : le jardin des Halles peut être démoli

Le tribunal administratif de Paris a rejeté, en référé, la demande de l'association Accomplir de suspendre le deuxième permis de démolir le jardin des Halles, au coeur de la capitale. L'association réaffirme que « rien ne saurait justifier l'abattage des 343 arbres du jardin, plantés il y a vingt ans ». De son côté, la Mairie de Paris, qui voit ainsi levée une hypothèque qui pesait sur le projet de 760 millions d'euros de réaménagement de cet ensemble immobilier, souligne que cette décision montre « qu'aucun des arguments invoqués par l'association n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée ». Elle demeure déterminée « à mettre en oeuvre ce projet essentiel pour Paris ».

<http://www.lesechos.fr/info/france/020727666377-paris-le-jardin-des-halles-peut-etre-demoli.htm>